DOCOB Natura 2000
« ETANG DE MAUGUIO »

Activités 2017

Evaluation de la mise en œuvre du DOCOB (2009-2016)

Réunion du COPIL des sites Natura « Etang de Mauguio »
06 mars 2018 – Saint-Nazaire-de-Pézan

Symbo syndicat mixte du bassin de l'Or

gestion de l'eau | biodiversité

Sommaire

- Mise en œuvre du DOCOB 2017
- Mise en œuvre du DOCOB - Perspectives 2018
- Evaluation de la mise en œuvre du DOCOB (2009-2016)

biodiversité

Animation de la mise en œuvre du DOCOB

- Confiée au Syndicat Mixte du Bassin de l'Or début 2009
- Co financée à hauteur d'un mi-temps de chargée de mission par l'Etat et l'Union européenne (fonds FEADER) + quelques jours de temps de travail de L. Cases pour le suivi roselières
- Convention-cadre d'animation passée avec l'Etat à renouveler pour une durée de 3 ans -> AVIS DU COPIL ?

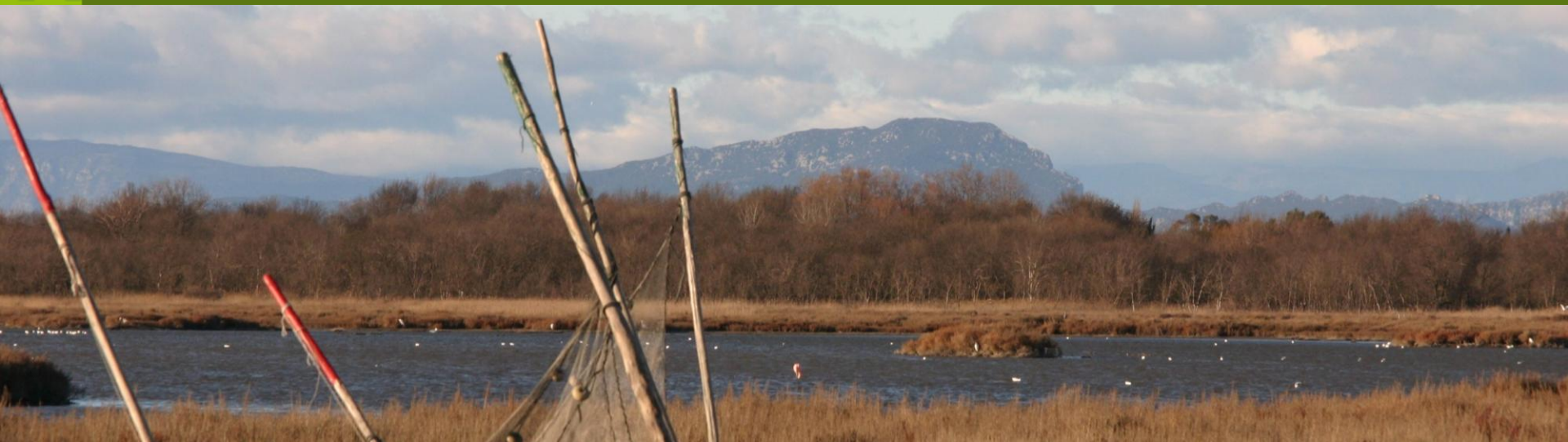

Animation de la mise en œuvre du DOCOB - 2017

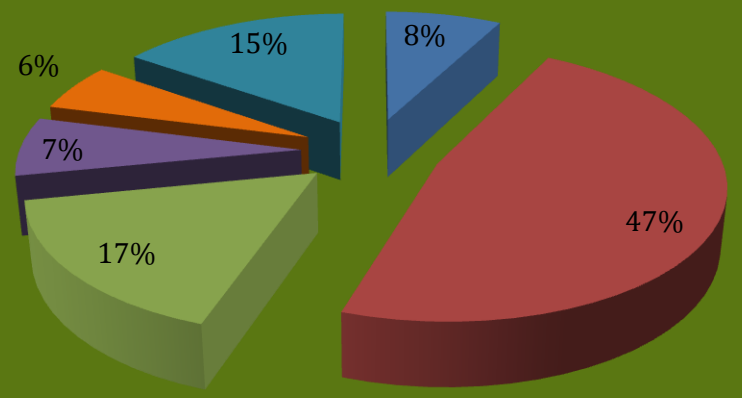

- 1. Mise en œuvre des processus de contractualisation
- 2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation
- 3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB
- 4. Mise à jour DOCOB
- 5. Veille environnementale
- 6. Suivi roselière

biodiversité

Mise en œuvre des mesures contractuelles

- Le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du Bassin de l'Or validé pour 3 ans (2015-2017)
- La mise en place des MAEC ciblées sur les secteurs dits d'intervention prioritaire (SIP)
- Sites Natura 2000 et ses marges = SIP Etang de l'Or
- Animation des MAEC sur le SIP Etang de l'Or financée dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB

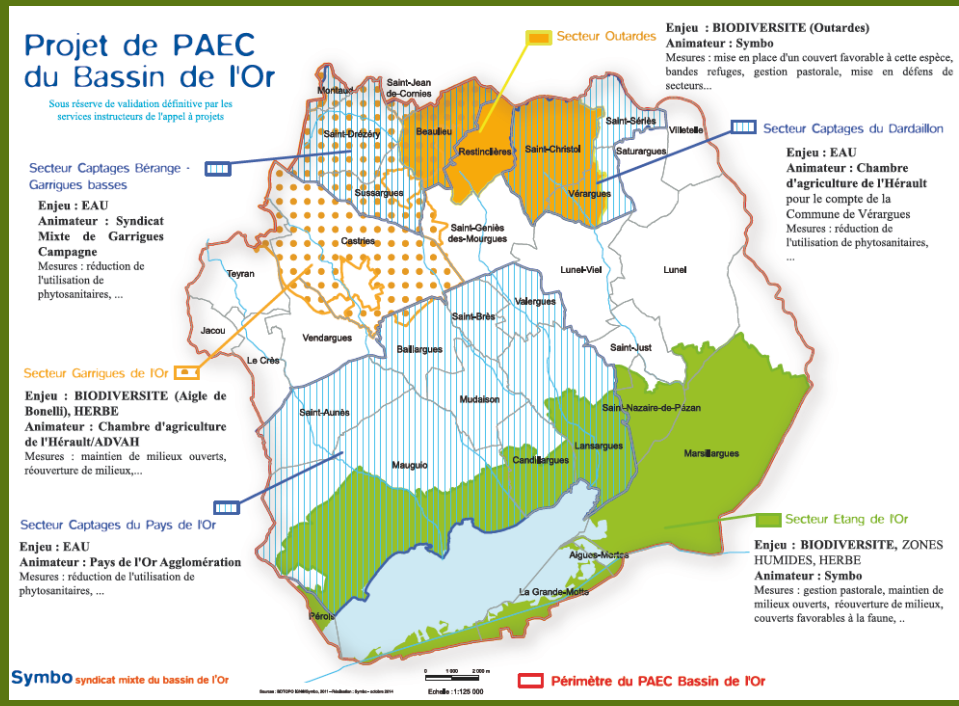

➔ **En 2017, une candidature étudiée mais aucune contractualisation effective**

biodiversité

Mise en œuvre des mesures contractuelles

- Contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers :

  - **2 contrats montés en 2017 (Pays de l'Or Agglomération) :**
    - Restauration du fonctionnement hydraulique du canal de l'Or – Candillargues
    - Restauration du fonctionnement hydraulique du marais de Plagnol

Code mesure	Intitulé mesure	Fiche action du DOCOB
N2Pi	**Curage raisonné roubine**	Action EAU02
N14Pi	**Restauration ouvrages hydrauliques**	Action EAU03

Mise en œuvre des mesures contractuelles

- Contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers :
  - **1 contrat réalisé en 2017 (SIATEO) :**
    - Restauration des connexions hydrauliques et d'habitats naturels sur le secteur de la pointe du Salaison / Coût : 34 036 €

biodiversité

Photos: E. Martin

Mise en œuvre des actions d'information, de communication et sensibilisation

syndicat mixte du bassin de l'Or
Symbo
NATURA 2000
NATURA 2000
"Etang de Mauguio"
La lettre d'information
N° 8 Décembre 2017

Edito

2017, les 10 ans de Natura 2000 sur l'étang de l'Or !

Cette année a été placée sous le signe des festivités réunissant un grand nombre d'acteurs locaux autour des 10 ans de la démarche Natura 2000 sur l'étang de l'Or.

Le projet d'élaboration collective de l'exposition «Natura 2000 et l'étang de l'Or – l'Expo conçue par et pour les enfants» a mobilisé un grand nombre de techniciens (Fédérations des chasseurs, collectivités), les enseignantes de 13 classes du Pays de l'Or et du Pays du Lunel, élus et aussi usagers du site. Qu'ils en soient ici remerciés ! Différents experts sont venus également partager leurs connaissances sur le site de l'étang de l'Or au travers d'une dizaine de conférences organisées tout au long de l'année.

L'action sur le terrain n'a pas été oubliée pour autant. Durant l'été, le SIATEO a mené dans le cadre d'un contrat Natura 2000 des travaux de réhabilitation de la pointe de Salaison, à découvrir en images dans cette lettre d'information. L'an prochain, ce sont les marais de Candillargues et de Mauguio qui devraient pouvoir bénéficier de financements au travers du dispositif Natura 2000 dans le cadre de travaux menés par Pays de l'Or-Agglomération.

Claude BARRAL — Président du Symbo
René CHALOT — Président du COPIL Natura 2000

Repères...

Retour sur l'historique de l'intégration de l'étang de l'Or au réseau Natura 2000...

1996 - Identification du site par les experts régionaux pour figurer au réseau Natura 2000 au titre de la directive Habitats.
1998 - Transmission de la proposition de Site d'Intérêt Communautaire (pSIC) par le préfet au Ministère de l'Environnement.
1998 - Consultations locales et confirmation de la transmission de la pSIC faite par le préfet au Ministère de l'Environnement.
Mai 2001 - Transmission de la pSIC du Ministère de l'Environnement à la Commission européenne.
Novembre 2002 - Désignation du Préfet de l'Hérault comme préfet coordonnateur.
Février 2005 - Délibération du SMGEO pour prendre maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB).
Oct. à déc. 2005 - Consultation locale pour la désignation du site en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux ».
Février 2006 - Transmission du projet de ZPS par le préfet au Ministère de l'Environnement (même périmètre que la pSIC).
Avril 2006 - Désignation du site en ZPS par arrêté ministériel.
Septembre 2006 - La proposition de Site d'Intérêt Communautaire (pSIC) devient Site d'Intérêt Communautaire (SIC).
Janvier 2007 - **Premier Comité de pilotage Natura 2000.**
Juillet 2007 - Recrutement d'une chargée de mission Natura 2000.
Décembre 2008 - Validation à l'unanimité du DOCOB « Etang de Mauguio » et désignation du Symbo comme animateur Natura 2000.
Février 2009 - Approbation du DOCOB par arrêtés préfectoraux.
Mars 2012 – Désignation par arrêté ministériel de la ZPS « Etang de Mauguio » sur les bases du périmètre validé lors de l'élaboration du DOCOB.
Novembre 2015 - Désignation par arrêté ministériel du SIC Natura 2000 «Etang de Mauguio » en Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

- Parmi les opérations les plus notables :
  - Poursuite du déploiement de l'exposition photos sur le site Natura 2000 : 64 jours de déploiement.
  - **Lettre d'informations Natura 2000 n°8**
  - Evénements autour des **10 ans de Natura 2000** sur l'étang de l'Or

biodiversité

Les 10 ans de Natura 2000 sur l'étang de l'Or

© Cécile Rousse

- Elaboration collective d'une exposition itinérante sur le site Natura 2000 de l'étang de l'Or par le public scolaire
  - 340 élèves impliqués, 13 enseignantes
  - Une dizaine de techniciens encadrant 12 interventions en classe et 7 sorties de terrain en 2017.
  - Une exposition de 12 panneaux autoportants
  - 2 inaugurations

biodiversité

Natura 2000
C'est quoi la biodiversité ?
Natura 2000 en France
Nature sous pression
Mille et une plumes...
La Cistude d'Europe
Une mosaique
d'habitats naturels

NATURA 2000

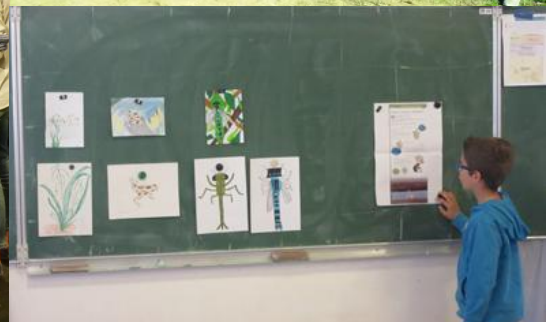

Les 10 ans de Natura 2000 sur l'étang de l'Or

© Cécile Rousse

- Un cycle de conférences « Natura 2000 et l'étang de l'Or, regards d'acteurs »

6 février – Réseau d'acteurs

18 avril– Etang de l'Or, nurserie Pour les poissons marins

10 mai – Dynamiques paysagères

17 mai – Démoustication

14 juin – Chauves-souris

1 septembre – Ragondins

23 octobre – Cistude d'Europe

5 décembre– Laro-limicoles

biodiversité

Suivi de la mise en œuvre du DOCOB (actions non contractuelles)

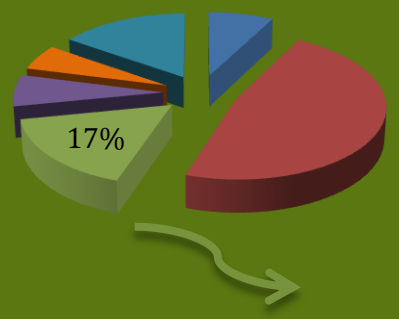

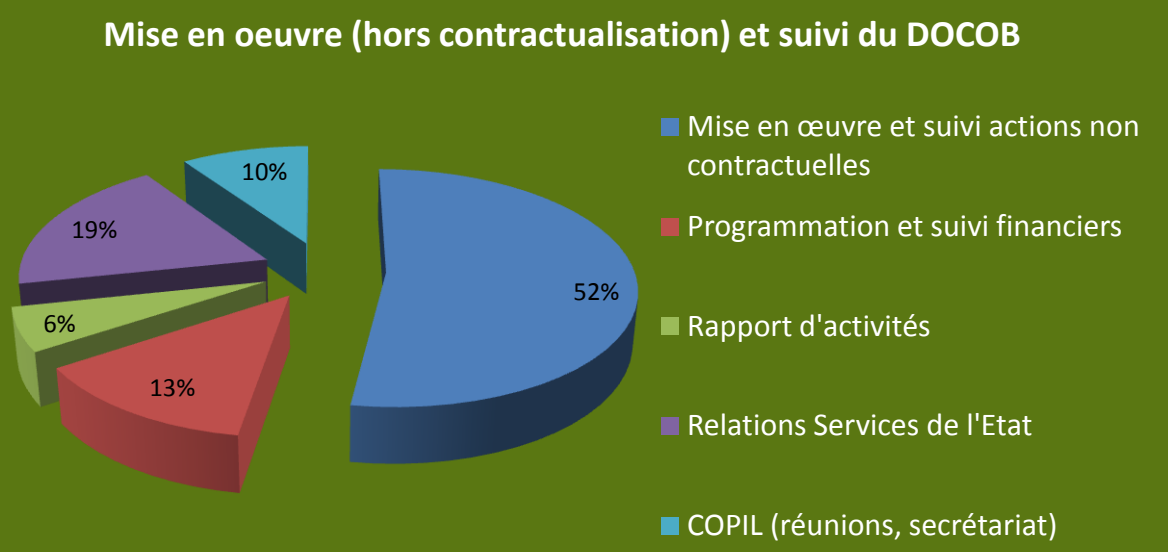

biodiversité

Mise en œuvre des actions non contractuelles

- Etude sur le fonctionnement hydrodynamique de l'étang de l'Or/ hiérarchisation des apports de nutriments
- Suivi des roselières du pourtour de l'étang de l'Or
- Suivi de la population de Cistude d'Europe
- Lutte contre les tortues de Floride
- Suivi des colonies de laro-limicoles (CEN L-R, Pays de l'Or agglomération)
- Projet de réhabilitation des zones humides de Tartuguières (Département de l'Hérault)
- Régulation de la population de ragondins

+ de nombreuses autres actions portées par les collectivités locales et usagers.

biodiversité

Veille environnementale

- Mission : mettre à disposition des porteurs de projets l'information relative au DOCOB dans le cadre des procédures d'évaluation des incidences
  - 4 manifestations sportives ;
  - Plan d'épandage des boues des STEP (Pays de l'Or Agglomération) ;
  - Projet ZAC de la Font de Mauguio (Or Aménagement) ;
  - Plan d'Aménagement Forestier sur le Grand-Travers par ONF.

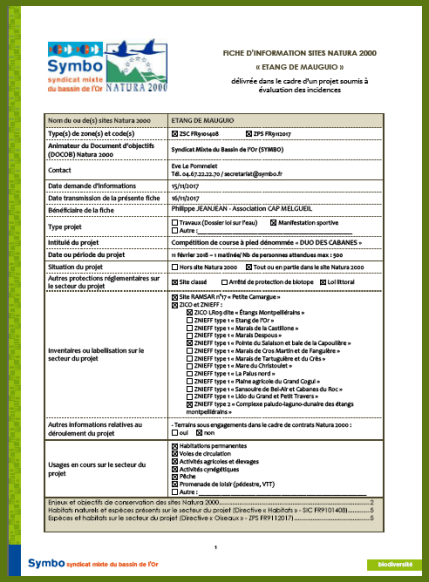

Symbo syndicat mixte du bassin de l'Or NATURA 2000

FICHE D'INFORMATION SITES NATURA 2000

« ETANG DE MAUGUIO »

délivrée dans le cadre d'un projet soumis à évaluation des incidences

Nom du ou des(s) sites Natura 2000	ETANG DE MAUGUIO
Type(s) de zone(s) et code(s)	☒ ZSC FR9101408 ☒ ZPS FR9112017
Animateur du Document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000	Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)
Contact	Eve Le Pommelet Tél. 04.67.22.22.70 / secretariat@symbo.fr
Date demande d'informations	15/11/2017
Date transmission de la présente fiche	16/11/2017
Bénéficiaire de la fiche	Philippe JEANJEAN - Association CAP MELGUEIL
Type projet	☐ Travaux (Dossier loi sur l'eau) ☒ Manifestation sportive ☐ Autre :
Intitulé du projet	Compétition de course à pied dénommée « DUO DES CABANES »
Date ou période du projet	11 février 2018 – 1 matinée/Nb de personnes attendues max : 500
Situation du projet	☐ Hors site Natura 2000 ☒ Tout ou en partie dans le site Natura 2000
Autres protections réglementaires sur le secteur du projet	☒ Site classé ☐ Arrêté de protection de biotope ☒ Loi littoral
Inventaires ou labellisation sur le secteur du projet	☒ Site RAMSAR n°17 « Petite Camargue » ☒ ZICO et ZNIEFF : ☒ ZICO Lr01-dite « Étangs Montpelliérains » ☐ ZNIEFF type 1 « Etang de l'Or » ☐ ZNIEFF type 1 « Marais de la Cazilhone » ☐ ZNIEFF type 1 « Marais Despeux » ☒ ZNIEFF type 1 « Pointe du Salaison et baie de la Capouillère » ☐ ZNIEFF type 1 « Marais de Cros Martin et de l'Angulière » ☐ ZNIEFF type 1 « Marais de Tartaguière et du Crès » ☐ ZNIEFF type 1 « Mare du Christouleit » ☐ ZNIEFF type 1 « La Palus nord » ☐ ZNIEFF type 1 « Plaine agricole du Grand Cogul » ☐ ZNIEFF type 1 « Sansouire de Bel-Air et Cabanes du Roc » ☐ ZNIEFF type 1 « Lido du Grand et Petit Travers » ☒ ZNIEFF type 2 « Complexe paludo-laguno-dunaire des étangs montpelliérains »
Autres informations relatives au déroulement du projet	- Terrains sous engagements dans le cadre de contrats Natura 2000 : ☐ oui ☒ non
Usages en cours sur le secteur du projet	☒ Habitations permanentes ☒ Voies de circulation ☒ Activités agricoles et élevages ☒ Activités cynégétiques ☒ Pêche ☒ Promenade de loisir (pédestre, VTT) ☐ Autre :

Enjeux et objectifs de conservation des sites Natura 2000 2
Habitats naturels et espèces présents sur le secteur du projet (Directive « Habitats » - SIC FR9101408) 5
Espèces et habitats sur le secteur du projet (Directive « Oiseaux » - ZPS FR9112017) 5

Symbo syndicat mixte du bassin de l'Or — biodiversité

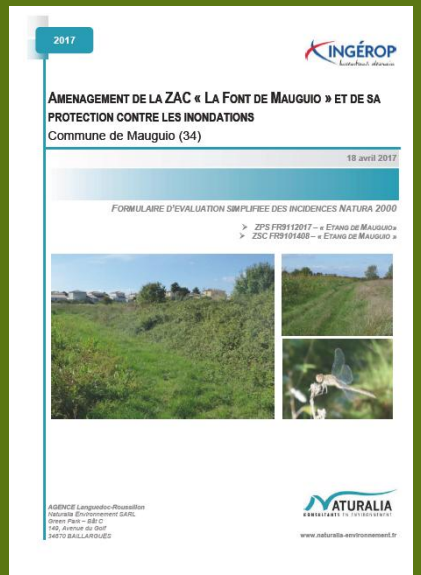

2017

INGÉROP

AMENAGEMENT DE LA ZAC « LA FONT DE MAUGUIO » ET DE SA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Commune de Mauguio (34)

18 avril 2017

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000

- ZPS FR9112017 – « ETANG DE MAUGUIO »
- ZSC FR9101408 – « ETANG DE MAUGUIO »

AGENCE Languedoc-Roussillon
Naturalia Environnement SARL
Green Park – Bât C
149, Avenue du Golf
34670 BAILLARGUES

NATURALIA

www.naturalia-environnement.fr

biodiversité

Bilan de la mise en œuvre du DOCOB

- Au cours de l'année 2017, 30 mesures du DOCOB ont été engagées
- Depuis 2009, 38 mesures entreprises sur 43 inscrites au DOCOB
- Animation DOCOB, contrats et études (financements Natura 2000) – Bilan financier :

Totaux	2009	2010	2011	2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**Total**
Montants engagés	175 076 €	253 167 €	238 099 €	76 430 €	25 993 €	82 787 €	159 715 €	79 654 €	**50 527 €**	**1 141 448 €**
Montants réalisés	63 550 €	88 168 €	176 596 €	210 816 €	113 835 €	102 948 €	73 073 €	68 061 €	**98 421 €**	**995 468 €**

biodiversité

Sommaire

- Mise en œuvre du DOCOB 2017
- Mise en œuvre du DOCOB - Perspectives 2018
- Evaluation de la mise en œuvre du DOCOB (2009-2016)

biodiversité

Perspectives 2018

Mission	Prévisions
1. Mise en œuvre des processus de contractualisation	• Appui technique et administratif à la mise en place d'éventuels nouveaux contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers
2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation	• Echanges d'expériences avec les gestionnaires • Actions de communication Natura 2000 auprès des scolaires (déploiement de l'exposition), et auprès du grand public (conférences et sorties Nature)
3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB	• Suivi des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrages • Poursuite du suivi des roselières [ETU08] • Relations avec les Services de l'Etat • Suivi administratif et financier de la mise en œuvre du DOCOB • Secrétariat du COPIL et rédaction du rapport d'activités
4. Mise à jour DOCOB	• Poursuite de l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB : évaluation financière de l'opération, demande de subvention, lancement des consultations pour une éventuelle mise à jour de la cartographie des habitats IC
5. Veille environnementale	• Mise à disposition d'informations aux porteurs de projet soumis à évaluation des incidences Natura 2000 • Suivi des projets structurants du territoire

biodiversité

Sommaire

- Mise en œuvre du DOCOB 2017
- Mise en œuvre du DOCOB - Perspectives 2018
- Evaluation de la mise en œuvre du DOCOB (2009-2016)

biodiversité

Photos : E. Le Pommelet, X. Rufray

Contexte et objectifs

- L'évaluation demandée par les Services de l'Etat consiste en une analyse approfondie de l'état d'avancement des mesures de gestion sur plusieurs années et d'une évaluation de la conduite de projet qui vise :

  - d'une part à quantifier l'efficacité des actions engagées,
  - et d'autre part à conclure sur la nécessité ou non d'une mise à jour ou d'une révision du DOCOB

Contexte et objectifs

- la révision d'un DOCOB implique un nouvel examen du DOCOB dans la perspective de modifications importantes lorsque les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être ;

- une mise à jour du DOCOB vise à y apporter des modifications plus légères, en fonction des évolutions techniques, juridiques et financières de Natura 2000.

Contexte et objectifs

- L'appréciation et l'initiative d'une révision reviennent à l'autorité administrative alors que l'obligation de la mise à jour du DOCOB revient à l'animateur ;

- L'animateur du DOCOB a la responsabilité de réaliser ou faire réaliser l'évaluation du ou des DOCOBs conformément au cahier des charges fourni par les Services de l'Etat.

- le Comité de pilotage Natura 2000 est appelé à valider les conclusions de l'évaluation. Il pourra être amené à se prononcer sur la modification ou la mise en révision du DOCOB.

Contexte et objectifs

- L'évaluation doit permettre :

  - de récapituler l'ensemble des actions mises en œuvre ;
  - d'apprécier plus précisément l'impact des mesures ;
  - d'évaluer les évolutions du site (facteurs d'influence) ;
  - de formuler les enseignements de la gestion passée (suivi et amélioration de la connaissance du site) ;
  - de faire le point avec les services de l'État sur la qualité de la conduite de projet ;
  - d'identifier la nécessité de mettre à jour certaines parties du docob (inventaires, objectifs ou mesures) ou la révision complète de celui-ci.

1. Conformité du DOCOB au regard du cahier des charges régional

→ Le contenu du DOCOB est globalement conforme au cahier des charges imposé par les Services de l'Etat.

Seul manque la carte de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (HIC) à l'atlas annexé au DOCOB. L'état de conservation n'a en effet pas été mentionné de façon systématique en face de chaque îlot cartographique.

2.Pertinence de la composition du COPIL

→ Plusieurs modifications ont eu lieu depuis l'arrêté de composition du COPIL, certaines institutions n'existant plus et d'autres ayant changé de statut. Une mise à jour de la composition du COPIL apparaît donc pertinente.

2.Pertinence de la composition du COPIL

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements	Remarques
M. le président du Conseil Régional Languedoc Roussillon	Modification de Région : Occitanie
M. le président du Conseil Général de L'Hérault	Modification d'intitulé : Conseil départemental
M. le président du Conseil Général du Gard	Modification d'intitulé : Conseil départemental
M. le maire d'Aigues-Mortes	
M. le maire de Candillargues	
M. le maire de La Grande-Motte	
M. le maire de Lansargues	
M. le maire du Grau-du-Roi	La Commune du Grau-du-Roi n'est pas concernée géographiquement par les sites « Natura 2000 »
M. le maire de Lunel	
M. le maire de Lunel-Viel	
M. le maire de Marsillargues	
M. le maire de Mauguio	
M. le maire de Mudaison	
M. le maire de Palavas-les-Flots	La Commune de Palavas-les-Flots n'est pas concernée géographiquement par les sites « Natura 2000 »
M. le maire de Pérols	
M. le maire de Saint-Just	
M. le maire de Saint-Nazaire-de-Pézan	
M. le président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier	Modification : Métropole Montpellier
M. le président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel	
M. le président de la Communauté de Communes du Pays de l'Or	Modification : Communauté d'agglomération
M. le président de la Communauté de Communes Terre de Camargue	
M. le président du Syndicat Intercommunal à Vocations multiples de l'Etang de l'Or	N'existe plus
M. le président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or	
M. le président du Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise	
M. le président du Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or	Changement de statut : Symbo
M. le président du Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (SIEL)	
M. le président du Syndicat Mixte de mise en valeur du Vidourle et de ses affluents	
M. le président de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du Languedoc Roussillon	

DOCUMENT DE TRAVAIL

2.Pertinence de la composition du COPIL

Collège des services et des établissements publics de l'État (consultatif)	
M. le Préfet de l'Hérault	
Mme la directrice régionale de l'Environnement Languedoc-Roussillon	Changement intitulé : DREAL Occitanie
M. le directeur régional et départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Hérault	N'existe plus : DDTM Hérault
M. le directrice départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard	N'existe plus : DDTM du Gard
M. le directeur régional de l'équipement Languedoc-Roussillon	N'existe plus
M. le directeur départemental de l'équipement de l'Hérault	N'existe plus
M. le directeur départemental de la jeunesse et des sports de l'Hérault	
M. le délégué régional de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	
M. le délégué régional du Conseil Supérieur de la Pêche	N'existe plus : Agence Française Biodiversité
M. le délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	
M. le président du Conseil Architectural, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Hérault	
M. le délégué régional de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer	

TRAVAIL

3. Pertinence du périmètre par rapport aux évolutions ultérieures constatées

→ Aucun élément nouveau, identification de nouveaux enjeux hors site ou évolution du foncier, ne justifie à priori la modification du périmètre Natura 2000.

4. Pertinence du diagnostic écologique initial

- <u>Inventaire et état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire</u>
  - Constats de certaines erreurs de cartographie d'habitats naturels ;
  - Identification de la présence de nouveaux habitats IC : 2250* - Dunes à genévriers », « Ourlets à Guimauve » (6430) ;
  - Présence de l'habitat prioritaire « Gazons méditerranéens amphibies halo-nitrophiles » (3170*) vraisemblablement sous-estimé lors des inventaires de 2007.
  - Aménagements structurants entraînant la nécessité d'actualiser la cartographie (secteur du Petit-Travers, doublement de la RD61).

→ une mise à jour de la cartographie des habitats IC, avec campagnes de terrain à l'appui, semble nécessaire.

→ d'un point de vue opérationnel, il serait pertinent de simplifier cette cartographie des habitats naturels, en identifiant cartographiquement les habitats naturels dominants et en évaluant leur état de conservation.

4. Pertinence du diagnostic écologique initial

- <u>Inventaire et état de conservation des populations d'espèces visées par la Directive « Habitats, Faune, Flore »</u>
  - Seule la présence significative de la Cistude d'Europe est avérée sur le site. Les nouvelles données acquises confirment que la population du pourtour de l'étang de l'Or est une des plus belles populations naturelles du département de l'Hérault.

→ L'inventaire de 2007 devra être mis à jour avec ces nouvelles données.

- <u>Principales autres espèces visées par la Directive « Habitats, Faune, Flore » (annexe IV)</u>

  Spiranthe d'été, Pélobate cultripède, Diane, Lézard vert

→ Pour ces quatre espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive « Habitats » et protégées au niveau national, il serait intéressant de compiler les données existantes et d'éditer une cartographie de leur répartition sur le site.

4. Pertinence du diagnostic écologique initial

- <u>Zone de Protection Spéciale « Etang de Mauguio » (Oiseaux)</u>
  - La population d'Outarde canepetière semble avoir chuté sur le secteur de la plaine de Marsillargues avec un report des individus à proximité de l'aéroport de Montpellier ;
  - Les colonies de laro-limicoles sont toujours aussi exceptionnelles sur le secteur du Grand Bastit ;
  - La Talève sultane semble beaucoup plus présente sur le site que le laissait entendre l'inventaire de 2007 ;
  - Il semblerait que le butor étoilé colonise de nouveau certaines roselières qui ont fait l'objet de travaux de restauration, sans toutefois de preuve de reproduction sur place.

→ Recueillir auprès des différents organismes (LPO, CEN L-R, Pays de l'Or agglomération, fédérations de chasse) les données acquises ces 10 dernières années et faire une nouvelle compilation.

5. Pertinence du diagnostic socio-économique

→ Aucune évolution majeure n'a été constatée sur le site, hormis une intensification de pratiques agricoles sur la plaine de Marsillargues. Seule la cartographie du foncier semble nécessiter une mise à jour.

6. Conformité des données cartographiques (SIG)

→ Les données cartographiques devront être mises en conformité avec le nouveau cahier des charges régional (juin 2017).

7. Pertinence des enjeux identifiés

Habitats naturels	prioritaire UE	Enjeu régional	Représentativité site* (surface)	Etat de conservation	Priorité
Habitats d'intérêt communautaire (* prioritaire)					
*Lagunes côtières	oui	**fort**	44% (3345 ha)	**mauvais**	****
*Gazons méditerranéens amphibies halo-nitrophiles	oui	**fort**	0,14% (10 ha)	**bon**	***
Prés salés méditerranéens	non	**fort**	9% (≈700 ha)	**bon**	***
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	non	**fort**	0,13% (12 ha)	**moyen**	***
Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)	non	modéré	0,13% (11 ha)	**moyen**	**
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	non	**fort**	2,50% (197 ha)	**bon**	**
Prairies fauchées méso-hygrophiles méditerranéennes	non	modéré	1,20% (99 ha)	**moyen**	**
Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae	non	modéré	0,70% (55 ha)	**moyen**	**
Fourrés halophiles méditerranéens	non	modéré	4,70% (≈365 ha)	**bon**	**
Dunes mobiles embryonnaires	non	modéré	Négligeable (< 1 ha)	**moyen**	*
Végétations pionnières à Salicorne et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	non	modéré	1,50% (111 ha)	**bon**	*
Tapis de chara spp.	non	modéré	Négligeable (< 5 ha)	à préciser	à préciser
Communautés amphibies des sables humides du Isoeto-Nanojuncetea	non	modéré	Négligeable (< 1 ha)	à préciser	à préciser
*Marais à Cladium mariscus	oui	modéré	Négligeable (< 1 ha)	à préciser	à préciser

biodiversité

7. Pertinence des enjeux identifiés

Nom espèce	Enjeu régional	Représentativité site*	Etat de conservation	priorité
Goéland railleur	fort	>10%	Mauvais	****
Sterne hansel	fort	>10%	Mauvais	****
Mouette mélanocéphale	fort	>10%	Moyen	***
Sterne naine	fort	>10%	Moyen	***
Cistude d'Europe	fort	> 100 ind.	Bon	***
Sterne pierregarin	fort	>5%	Moyen	***
Butor étoilé	fort	>1%	Mauvais	***
Echasse blanche	modéré	>10%	Moyen	***
Avocette élégante	fort	>5%	Moyen	***
Lusciniole à moustaches	fort	>1%	Mauvais	***
Outarde canepetière	fort	>1%	Moyen	***
Rollier d'Europe	fort	>1%	Moyen	***
Flamant rose	modéré	>10%	Bon	***
Gravelot à collier interrompu	fort	>1%	Moyen	***
Héron pourpré	fort	<1%	Moyen	**
Blongios nain	modéré	>1%	Moyen	**
Aigrette garzette	modéré	>5%	Bon	**
Pipit rousseline	fort	<1%	Bon	**
Oedicnème criard	modéré	<1%	Moyen	**
Busard des roseaux	modéré	<1%	Bon	*
Milan noir	faible	<1%	Bon	*
Sterne caspienne	nd	>10%	Bon	à préciser
Petit murin	fort	nd	à préciser	à préciser
Glaréole à collier	fort	>1%	à préciser	à préciser
Bihoreau gris	modéré	<1%	à préciser	à préciser
Guifette moustac	nd	>1%	Bon	à préciser

7. Pertinence des enjeux identifiés

→ Bien que certains ajustements de la représentativité sur le site, et/ou de l'état de conservation, de certains habitats naturels ou d'espèces soient à attendre, les enjeux écologiques majeurs restent inchangés. Ils seront à compléter si certains habitats naturels, comme les dunes à genévriers (d'intérêt prioritaire), sont ajoutés

8. Pertinence des objectifs de conservation

Intitulé de l'objectif	Priorité
Amélioration de la qualité de l'eau de la lagune et des écosystèmes aquatiques	***
Restauration du fonctionnement hydrologique de la lagune et des marais	***
Préservation du caractère naturel et de la quiétude du site	***
Maintien de la diversité des habitats naturels des marges de l'étang	**
Amélioration des potentialités d'accueil des oiseaux	**
Conservation de la population de Cistude d'Europe et de ses habitats	**
Préservation des milieux dunaires	*

→ La mobilisation des pouvoirs publics et des acteurs locaux à l'échelle du bassin versant et plus localement à l'échelle du site Natura 2000 reflète bien les enjeux du site Natura 2000 et renforce la pertinence des objectifs inscrits en 2007.

9. Evaluation de la mise en œuvre des mesures inscrites au DOCOB

- <u>Actions non mises en œuvre</u>
  - ACT03 - Créer et entretenir un couvert herbacé favorable à l'Outarde canepetière et aux espèces associées ;
  - ACT05 - Mettre en place des zones tampon enherbées en bord de roubines ou sous cultures ;
  - ANI03a - Pérenniser les groupes de travail et encourager à la formation de comités de gestion durable - Volet Activités cynégétiques) ;
  - ETU07 - Assurer un suivi sur le mas de St-Marcel le Vieux pour déterminer la fréquentation du site par le petit Murin ;

9. Evaluation de la mise en œuvre des mesures inscrites au DOCOB

- Actions de gestion des habitats et des espèces

→ L'efficacité des mesures de gestion des milieux prairiaux (ACT01 - Mettre en place ou maintenir une gestion pastorale favorable aux habitats naturels et aux espèces et ACT02 - Conduire une gestion des milieux prairiaux de fauche adaptée aux enjeux écologiques) est jugée moyenne en raison de l'écart observé entre la contractualisation attendue et la contractualisation effective.

→ Les mesures relatives à la restauration du fonctionnement hydraulique ont été bien mobilisées, et les moyens engagés ont été à la hauteur des priorités fixées sur ce volet ;

→ Un effort est peut-être à poursuivre concernant le maintien de l'ouverture des habitats naturels

→ La restauration de haies n'a mobilisé encore peu de moyens

→ Une action ajoutée en 2010 : HAB09 - Restauration d'îlots de nidification en faveur des laro-limicoles.

9. Evaluation de la mise en œuvre des mesures inscrites au DOCOB

- Actions de communication et de concertation

→ Sur le volet communication/sensibilisation du grand public, une véritable dynamique multi partenariale s'est mise en place, permettant une « offre » riche, variée et complémentaire.

- Actions d'amélioration des connaissances

- Inventaire géo référencé des petits ouvrages hydrauliques des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio » (2010)
- Inventaire -diagnostic des espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes sur les sites Natura 2000 "Etang de Mauguio" et mise en place d'une veille collective (2011-2012)
- Appui à l'amélioration de la capitalisation des données sur les sites "Etang de Mauguio" (2013)
- Suivi des roselières du pourtour de l'étang de l'Or (depuis 2014)
- Suivi de la Cistude d'Europe et lutte contre les tortues exotiques (Life Lag'Nature, 2015-2018)
- Etude sur le fonctionnement hydro dynamique de l'étang de l'Or (Symbo, 2016-2018)
- Nombreux autres suivis réalisés par les partenaires, en particulier le suivi des colonies de laro-limicoles (POA, CEN L-R)

biodiversité

→ L'amélioration des connaissances sur les sites « Etang de Mauguio » est très dépendante de l'action des partenaires de l'animateur Natura 2000.

9. Evaluation de la mise en œuvre des mesures inscrites au DOCOB

→ Globalement, les moyens ont bien été majoritairement alloués aux actions prioritaires : 83% des dépenses suivies dans le cadre de la mise œuvre du DOCOB ont été alloués aux actions priorité 1 ; 9,5% aux actions priorité 2 et 7,5 % aux actions priorité 3.

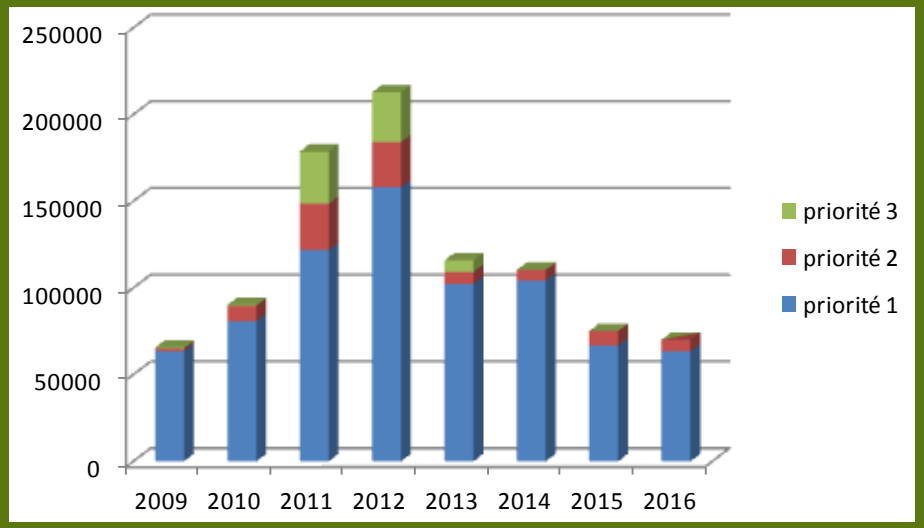

Montants dépensés (€) par an et par priorité d'action

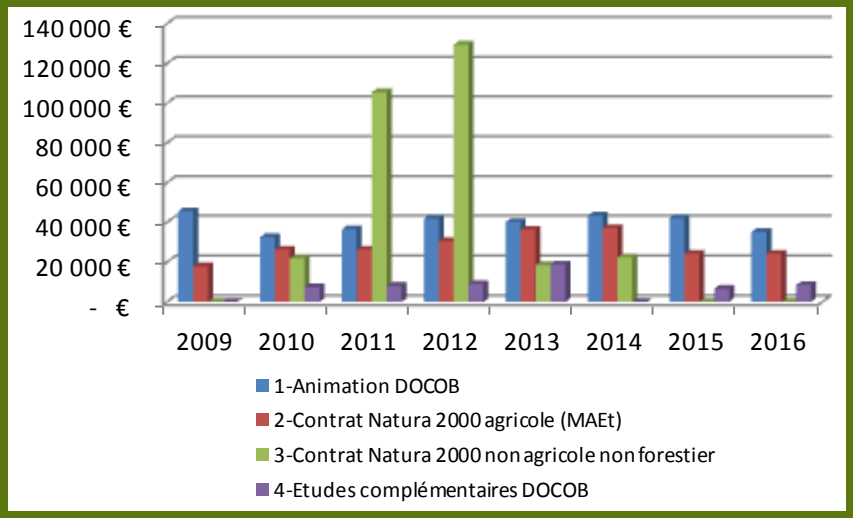

Montants (€) par an et par type de dépenses

biodiversité

9. Evaluation de la mise en œuvre des mesures inscrites au DOCOB

→ De nombreuses actions inscrites au DOCOB relèvent d'opérations d'entretien (entretien des milieux dans un contexte de dynamique végétale ou hydraulique forte, ou encore régulation des populations d'espèces exotiques, entretien des connaissances de systèmes écologiques variables) qui méritent à ce titre d'être reconduites.

→ Conserver l'ensemble des actions inscrites au DOCOB même si certaines d'entre elles sont plus difficiles à mettre en œuvre. La priorité de certaines d'entre elles pourrait être relevée en particulier pour celles relevant du maintien de l'ouverture de milieux, et de la réouverture de milieux.

→ Le devenir des actions dont la mise en œuvre passait essentiellement par le dispositif de mesures agro-environnementales est posé (dispositif non reconduit en 2018 pour l'enjeu « Biodiversité »)

10. Evaluation de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB

→ Une continuité dans l'animation puisque la même chargée de mission Natura 2000 depuis 2009.

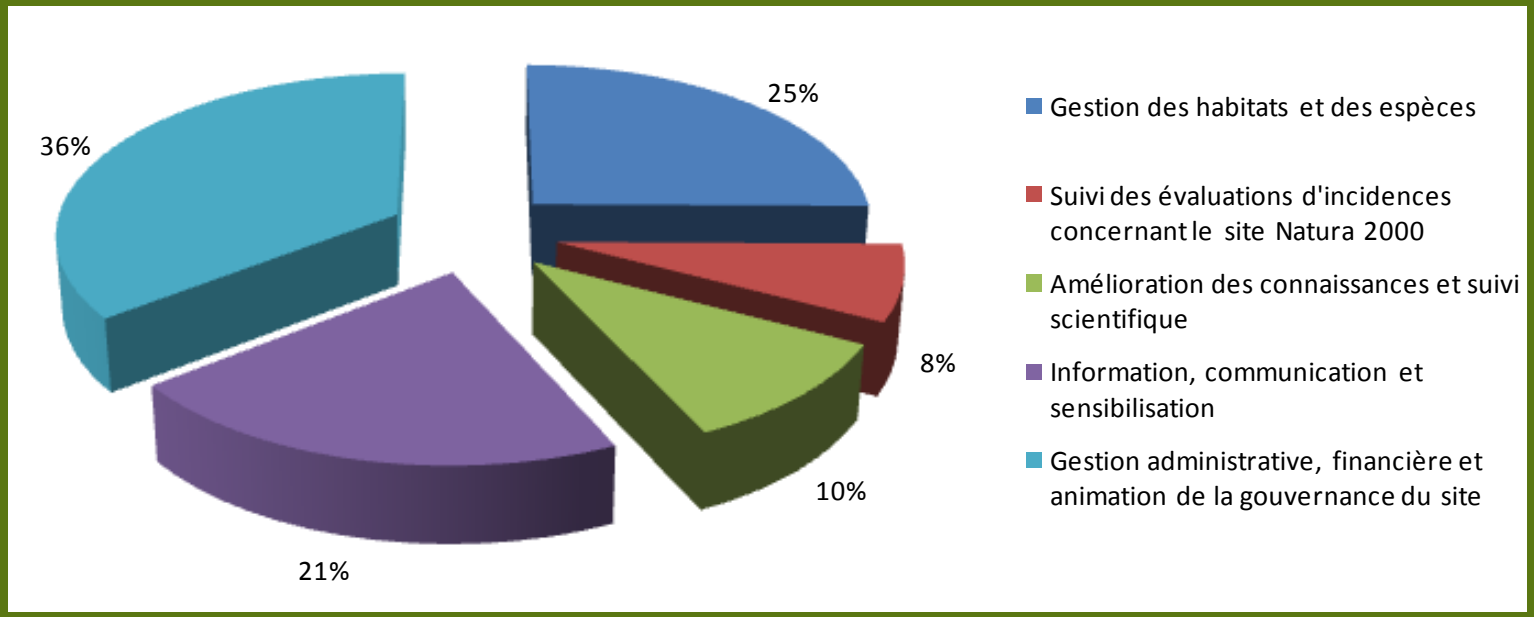

Proportion du temps d'animation (moyenne sur les 8 années) sur les différents axes de travail

biodiversité

10. Evaluation de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB

- Mesures contractuelles

  → 9 contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers de 2009 à 2016 (montant total dépensé 303 061 €)

  → 9 contrats agricoles sur la période de 2009-2014 ; 10 contrats agricoles sur la période de 2015 à 2017 dont majoritairement des renouvellements en 2015 (montant total dépensé 223 224 €)

  → Neuf associations de chasse locales signataires de la Charte Natura 2000 en 2012.

- Evaluation des incidences

  → Environ 25 manifestations sportives, 4 projets d'urbanisme, 8 révisions de PLU et/SCOT, 2 projets photovoltaïques, 21 autres travaux, 1 projet de développement/recherche, 4 autres (EID, concessions de plage, etc.).

10. Evaluation de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB

- Information et communication

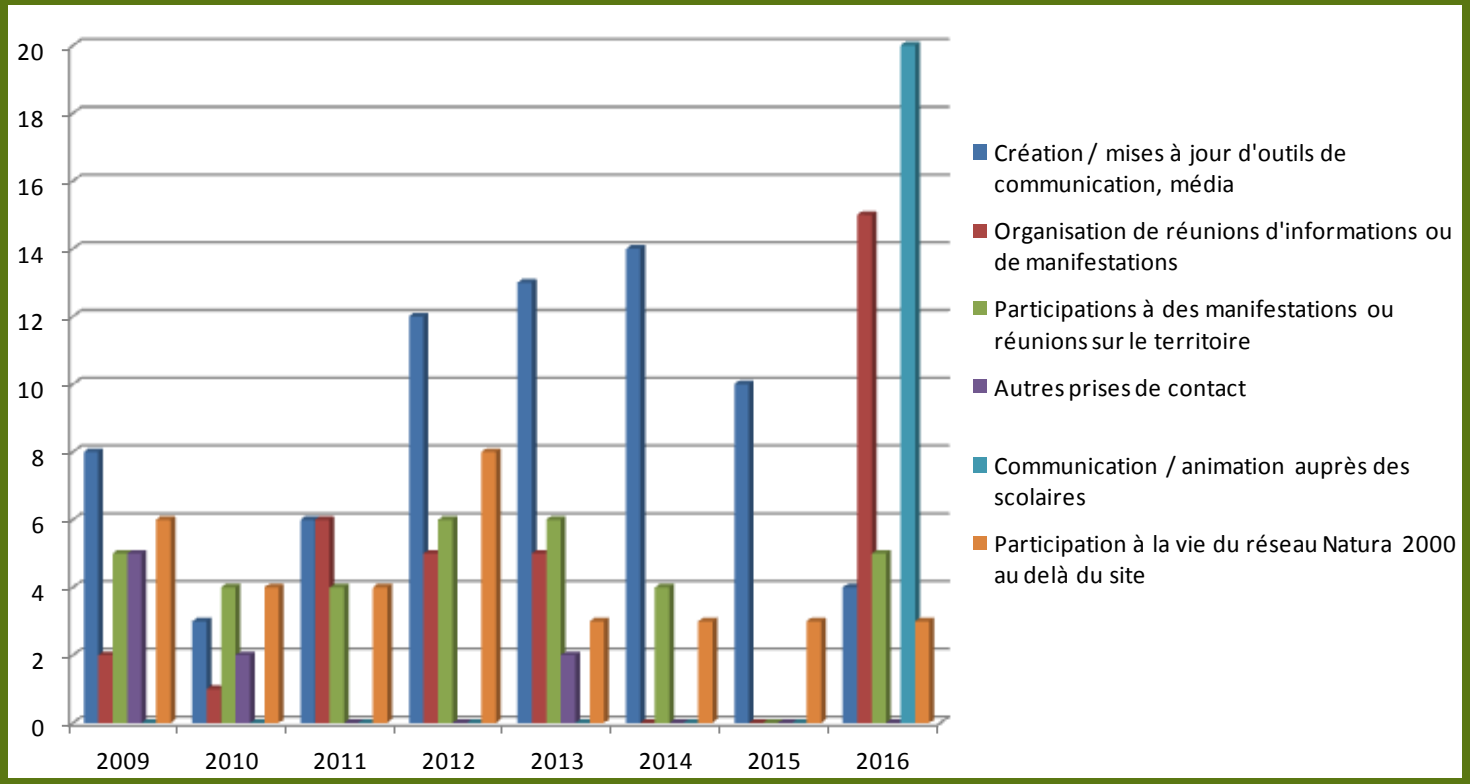

Temps d'animation (jours) consacré aux missions d'information et de communication

biodiversité

10. Evaluation de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB

❑ Suivis scientifiques et techniques

→ La réalisation d'études et/ou de suivis scientifiques est difficile à inscrire dans le temps imparti à l'animation de la mise en œuvre du DOCOB car très chronophage ;

→ L'annualisation de la dotation des moyens financiers alloués à Natura 2000 est un frein à la réalisation d'études pluri annuelles.

→ Depuis 2014, la mise en œuvre du suivi des roselières menée par Ludovic cases (Symbo) est intégrée à l'animation DOCOB, à hauteur d'environ 20 j/an.

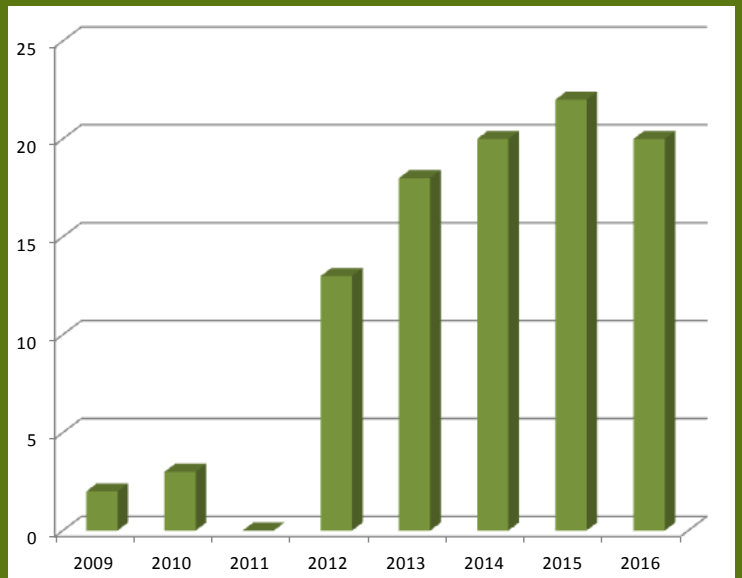

Temps d'animation (jours) consacré aux études/suivis

biodiversité

10. Evaluation de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB

❑ Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance

→ Sur le volet purement administratif, le temps de travail ne diminue pas et ce malgré le retour d'expériences des années passées. En effet, les démarches administratives, essentiellement liées aux demandes de subvention et de paiement, se complexifient, et fixent de plus en plus un cadre rigide ;

→ L'animation de groupes de travail a été réactivée en 2015 essentiellement dans le cadre de la Commission « Lagune ».

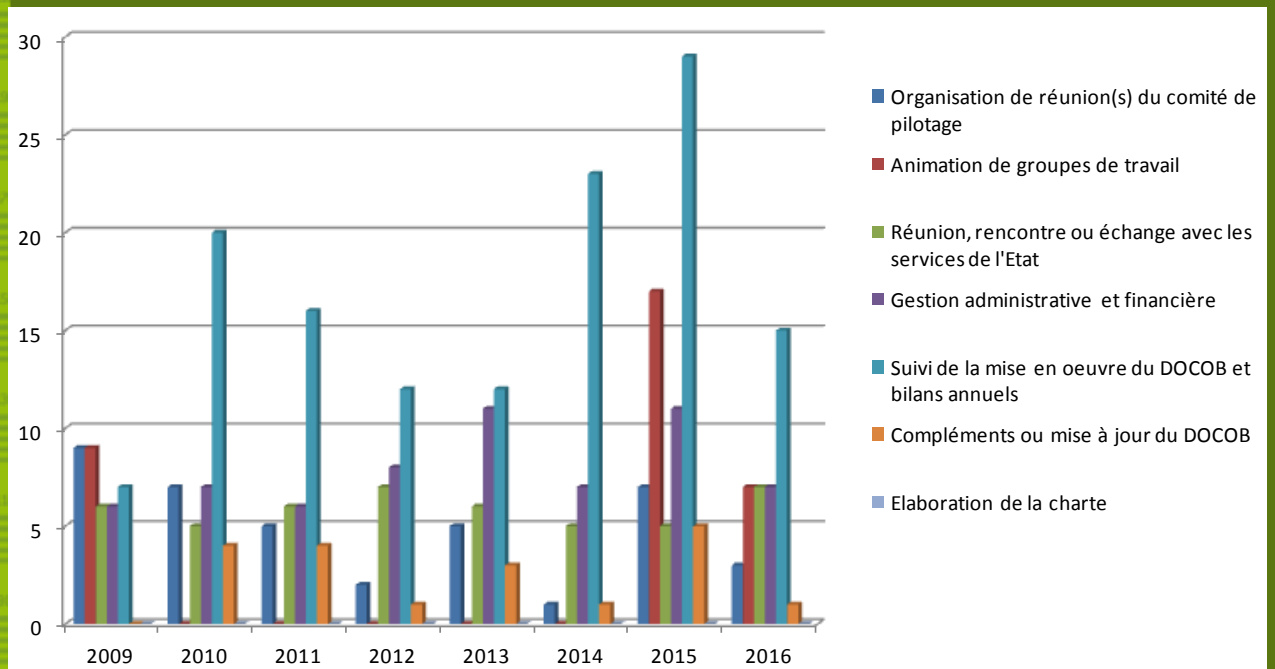

Temps d'animation (jours) consacré à la gestion administrative et suivi de la mise en œuvre du DOCOB

biodiversité

Conclusion

- <u>il n'est pas proposé une révision du DOCOB mais sa mise à jour sur les points suivants :</u>
  - → Mise à jour de la composition du Comité de pilotage ;
  - → Mise à jour de la cartographie du foncier (diagnostic socio-économique) ;
  - → Elaboration d'une cartographie des espèces protégées au niveau national et inscrites en annexe IV de la Directive « Habitats » ;
  - → Mise à jour des données relatives à la Cistude d'Europe et aux Oiseaux, sur la base d'une compilation des données acquises sur la période de mise en œuvre du DOCOB ;
  - → Mise à jour de la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire et de l'évaluation de leur état de conservation, en intégrant les éventuels nouveaux habitats identifiés depuis l'élaboration du DOCOB ;
  - → Réflexion sur les priorités des actions inscrites au DOCOB et pour certaines d'entres elles sur les futurs dispositifs de mise en œuvre (celles jusqu'alors réalisées dans le cadre de mesures agro-environnementales) ;
  - → Evaluation précise des lacunes en termes de connaissances scientifiques relatives aux habitats et espèces visés par Natura 2000.

Conclusion

- <u>Le COPIL doit se prononcer sur :</u>

  → La qualité du travail d'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB;

  → Les propositions de mises à jour présentées ;

  → La qualité de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB.

Merci de votre attention

www.etang-de-l-or.com

Symbo syndicat mixte du bassin de l'Or

gestion de l'eau | biodiversité